L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 9 du 8 septembre 2017, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 32 du 13 septembre 2017, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 5 octobre 2017, à 20h15, à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h16 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il salue particulièrement Mme Coralie Sironi, du bureau d'architecture éponyme, et MM. Houlmann et Struchen du bureau RWB appelés à s'exprimer aux points 2 et 5 de l'ordre du jour. M. le président fait part de l'excuse de M. Jean-Claude Thüler.

Le bureau est constitué ainsi :

<u>Président d'office</u> : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

<u>Vice-président d'office</u> : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

<u>Secrétaire d'office</u> : M. Raymond Julien, secrétaire communal

<u>Scrutateurs</u>: sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Stéphane Deuscher et Hubert Zeller.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 54 votants.

- M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :
- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée eu 1^{er} juin 2017
- 2. Décider et voter un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement
- 3. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy)
- 4. Informations sur le projet d'installation de conteneurs semi-enterrés « type Molok » pour les sacs-poubelle SIDP
- 5. Information sur le projet de rénovation de l'école
- 6. Divers

Afin de pouvoir libérer nos invités, M. le président propose d'avancer le point 5 relatif au projet de rénovation de l'école en deuxième position. L'assemblée donne son aval.

<u>Délibérations</u>

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2017
- M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 14 août

2017, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal <u>www.alle.ch</u>.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 1^{er} juin 2017.

2. Information sur le projet de rénovation de l'école

M. Thierry Léchenne, conseiller communal en charge du dicastère « Education, Crèche, UAPE, PC », introduit le sujet en rappelant que mandatés par la présente assemblée en janvier de cette année, la commission, les architectes et ingénieurs ainsi que le conseil communal ont travaillé sur le projet de rénovation de l'école avec assiduité.

L'école, inaugurée en 1977, a maintenant 40 ans. Bien que les matériaux choisis à l'époque étaient d'excellente qualité, aujourd'hui certains éléments sont à rénover ou à changer. Le système de chauffage nécessite un remplacement rapide, l'enveloppe du bâtiment n'est plus efficace.

Nous profiterons de la rénovation pour installer l'UAPE, Unité d'Accueil Pour Ecoliers, dans le logement de l'établissement ; car nous sommes tenus juridiquement de démonter les containers provisoires qui l'abritent actuellement d'ici janvier 2019. Mais qui dit rénovation dit aussi amélioration : aspect sécuritaire, installation de panneaux photovoltaïques, système de chauffage aux pellets ou encore revêtement de sol plus facile d'entretien.

Ce soir seront présentés à titre informatif les travaux réalisés à ce jour avec entre autres le diagnostic, les différents choix effectués, le budget et le programme

d'intervention. La réflexion va continuer jusqu'à l'assemblée décisionnelle prévue avant la fin de l'année.

M. Hubert Zeller, membre de la commission, présente en vidéoprojection, de manière circonstanciée, tous les aspects de la procédure et du projet, met en exergue la motivation de la commission, la prépondérance d'une infrastructure scolaire de qualité pour le développement du village, l'étroite collaboration avec les bureaux Sironi pour l'architecture et RWB en matière énergétique.

Le projet a été exposé aux autorités cantonales. Il est un compromis entre le programme minimal et un investissement maximal. Le devis estimatif se monte à 3,7 millions de francs. Il exclut l'investissement pour la salle de gymnastique, chiffré à quelque Fr. 800'000.--.

- M. Bernard Studer évoque l'importance des économies possible au niveau énergétique. M. Zeller précise les options envisagées qui diminueront les dépenses actuelles.
- M. Pascal Cattin souhaite connaître l'avenir du bâtiment qui abrite actuellement l'UAPE. M. Léchenne signale que seuls sont concernés les deux conteneurs installés en juxtaposition de la Crèche au Chemin Abbé Duvernois.
- M. Hubert Farine, conseiller communal, parle de l'étude de panneaux thermiques. M. Hubert Zeller et M. Struchen du bureau RWB relèvent les contraintes liées à une telle installation.
- M. Henri Gurba aimerait savoir si les cours seront interrompus durant les travaux. Mme Anne Petignat, enseignante et membre de la commission, espère que l'enseignement pourra s'effectuer sans discontinuité. M. Zeller relève qu'aucune dépense particulière n'est prévue pour assurer une éventuelle délocalisation.
- M. Bernard Studer remercie tous les acteurs du projet de rénovation de l'école.

3. Décider et voter un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement

En préambule, M. Jérôme Crelier, conseiller communal responsable du dicastère « Eclairage public, Alimentation en eau, Protection contre les crues », donne la signification de micropolluants. Ce sont des substances polluantes qui, à des concentrations infimes dans l'eau, peuvent avoir une action toxique pour tout ou partie des organismes ou de l'écosystème.

La provenance des micropolluants peut être issue de résidus médicamenteux, des hormones, des peintures ou encore des cosmétiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Confédération helvétique perçoit une taxe auprès des détenteurs de stations d'épuration d'une capacité de plus de 200 Equivalents Habitants (le terme Equivalent Habitant correspond au nombre d'habitants utilisés pour le dimensionnement d'une station d'épuration).

Le montant de la taxe est déterminé par le nombre d'habitants raccordés à la station d'épuration, et s'élève à Fr. 9.— par habitant raccordé par année (selon l'art. 60b, alinéa 1 de la loi fédérale sur la protection des eaux). Actuellement, cette taxe pour les micropolluants est prélevée sur le fonds d'épuration des eaux de notre commune.

Le traitement des micropolluants est maintenant obligatoire et chaque commune devra prévoir une telle installation d'ici 2035. Dès le moment où une station d'épuration a pris les mesures nécessaires pour réduire les micropolluants, elle sera exemptée de la taxe.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. Crelier explique que le projet d'une station de traitement des micropolluants a débuté il y a maintenant plus d'un an au SEPE; ce sont les bureaux d'ingénieurs RWB Jura SA et Buchs et Plumey SA qui ont réalisé cette étude.

- M. Patrick Houlmann du bureau RWB, qui a participé activement au développement de ce projet, présente et détaille, au travers d'une vidéoprojection, les parties techniques et financières de cette nouvelle installation.
- M. Houlmann renseigne M. Hubert Zeller sur les coûts, les taxes, le financement des installations.
- M. le maire Stéphane Babey précise les contributions communales au niveau de l'épuration des eaux usées.
- M. Houlmann énumère sur intervention de M. Hubert Zeller les communes affiliées au SEPE.
- M. Dominique Bonnemain se demande si la même dynamique de traitement est appliquée sur le territoire français à partir de Delle.
- M. Henri Gurba souhaite savoir si les autres stations d'épuration sont assujetties à l'obligation de traitement des micropolluants. Selon M. Houlmann, pour le canton du Jura, seules les stations de Delémont et Porrentruy y sont soumis, sur la base de l'importance des rejets en termes d'équivalents-habitants.

En regard de l'extinction de la contribution de Fr. 9.--/habitant dans quelques années, M. Jean-Charles Quiquerez souhaite connaître les garanties sur le bon fonctionnement des installations.

M. Houlmann précise les exigences techniques à remplir et la durée de vie des installations, soit plus de 50 ans pour la partie béton, minimum 15 ans pour les éléments électromécaniques, 15 à 20 ans pour les éléments qui seront loués.

Mme Magali Marchand, conseillère communale, souhaite savoir si l'énergie solaire serait potentiellement utilisable. Selon M. Struchen, la rentabilité serait quasi nulle en raison du défaut d'ensoleillement.

En référence à la taxe annuelle de Fr. 9.--, M. Vincent Thüler aimerait connaître son applicabilité au niveau des entreprises. M. Houlmann précise que selon la législation fédérale, ce sont les habitants uniquement qui sont contributeurs.

Au vote, l'assemblée décide un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale, et donne les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement. On enregistre un avis contraire.

4. <u>Discuter et approuver les modifications à apporter au</u> règlement d'organisation du SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy)

En prélude, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « Administration - Finances - AJC - Clos Bidaine – SIS - SIDP », explique qu'il s'agit d'apporter des modifications importantes dans le cadre fonctionnement du SIDP, Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy. Alle y joue un rôle important, dans la mesure où la proximité géographique avec Porrentruy d'une part, et la participation du Maire au comité d'autre part. nous responsabilise d'autant plus dans l'organisation de l'institution.

Le rôle du SIDP n'est pas de se substituer aux communes, mais d'organiser certains domaines où une synergie est rendue obligatoire, par exemple la gestion des déchets ou le réseautage de l'eau au niveau du district. Les

modifications réglementaires proposées par le SIDP permettent de le doter d'un outil de fonctionnement moderne en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui et les nécessités de demain.

Le nombre de membres au comité passera de neuf à sept. Le plus grand changement intervient dans la compétence attribuée à l'assemblée des délégués, représentés par l'ensemble des maires du district. Il est proposé d'augmenter cette compétence d'un million aujourd'hui à deux millions de francs par dépense unique, et de Fr. 500'000. pour Fr. 250'000.— à des dépenses périodiques. Ces montants permettront aux délégués de rapidement positionner plus sur les d'importance régionale, et sont une extrapolation entre les compétences des petites communes et le syndicat. Cela permet également de ne pas devoir convoquer des assemblées communales pour se prononcer sur des décisions qui ressortiraient au comité du SIDP, dont la compétence financière passera de Fr. 50'000.— à Fr. 250'000.— par objet.

Le comité et l'assemblée du SIDP, l'Etat jurassien et le gouvernement se sont prononcés en faveur de ces modifications du règlement organique.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. le maire présente au moyen du vidéoprojecteur le règlement d'organisation du SIDP, dans sa teneur actuelle, et avec les modifications proposées. Le Conseil communal demande de l'accepter et d'ainsi donner l'impulsion si importante et urgente à notre région pour son développement.

M. le président rappelle que le dépôt public de ces modifications organisationnelles dure 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 5 octobre 2017. Aucune opposition n'a été enregistrée jusqu'à présent.

Sans discussion, l'assemblée approuve les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat

Intercommunal du District de Porrentruy), telles que présentées.

- 5. <u>Informations sur le projet d'installation de conteneurs semi-enterrés « type Molok » pour les sacs-poubelle SIDP</u>
- M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère « Déchetterie, Culture, Sport, Centre sportif, Circulation », expose le projet du SIDP proposé à toutes les communes du district, énonce les avantages et les inconvénients du système, en précise le fonctionnement et les coûts. Il faut compter un container pour environ 140 habitants.
- M. Gérard Jubin se demande s'il y aura une diminution effective des taxes, note que les personnes devront se déplacer considérablement, que le pouvoir des communes s'amenuise.
- M. le maire Stéphane Babey explique que la suppression du ramassage de porte en porte évitera des surcoûts, et que le nouveau système sera avantageux en matière de praticité et de sécurité.
- M. Gérard Jubin s'inquiète du contrôle des personnes qui accéderont aux conteneurs.
- M. Fluri et Mme Jacqueline Galvanetto, secrétairecaissière du SIDP, répondent aux interrogations de M. Hubert Zeller concernant les coûts d'investissement et de fonctionnement, les dépenses liées aux transports.
- M. Bernard Studer met en exergue le principe de l'autofinancement.
- M. Fluri précise à l'intention de Mme Nicole Curcione que les frais de transport seront considérablement réduits.
- M. Fluri indique à l'intention de M. Mauro Campolieti que le programme débutera lorsque les communes auront pris

leurs décisions. Mme Jacqueline Galvanetto, secrétairecaissière ajoute que demeurent réservées les procédures de demandes de permis de construire.

M. Henri Gurba met en relief la problématique des emplacements des conteneurs, et des inconvénients qu'ils généreront.

Mme Jacqueline Galvanetto signale à l'intention de M. Thierry Léchenne, conseiller communal, que le SIDP sera responsable des dégradations que subiront les containers.

6. <u>Divers</u>

- M. le maire Stéphane Babey remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle témoigne à l'autorité communale. Il évoque le projet de rénovation de l'école, la sauvegarde de la ligne CJ, l'abandon du projet d'immeuble sur le site Oeuches Navez, le projet de plateforme de transbordement sur la ligne CJ à la route de Miécourt, la création du GéoPortail communal.
- M. Babey relève encore les élections communales tacites, qui ont vu la réélection de M. Bernard Studer à la présidence des assemblées communales, l'élection de M. Thierry Léchenne à la vice-présidence des assemblées, la réélection de Mmes Isabelle Fleury, Karine Génesta, Magali Marchand, et MM. Patrick Fluri et Alan Stalder au conseil communal, et l'accession de MM. Cyrille Gigon, Franco Mancini et Yan Noirjean à l'Exécutif communal.
- M. Gérard Jubin relève l'étroitesse de la rue Ernest Daucourt, qui est une impasse non signalée. Par ailleurs, l'emplacement de la plaque de rue n'est inadéquat.
- M. le président clôt les délibérations à 22h10 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du jeudi 5 octobre 2017.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle Le président : Le secrétaire :

Bernard Studer Raymond Julien

Nota:

Le présent procès-verbal est placardé le 29 novembre 2017 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est concomitamment publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.